

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS
--

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, tenu au tenu au 420, route 132 Ouest à Amqui le 23 mai 2023 à compter de 15 h 00, sous la présidence de M. Martin Soucy.

1. Ouverture de l'assemblée

Sont présents

M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Sébastien Lévesque	Maire de Sainte-Irène	MRC de La Matapédia
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
M. Martin Soucy	Maire de Mont-Joli	MRC de La Mitis

Sont aussi présent

M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie
M. Joël Tremblay	Directeur général	MRC de La Matapédia

Sont absents :

Mme Sylvie Blanchette	Mairesse d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Pascal Rioux	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis
M. Marcel Moreau	Secrétaire-trésorier	Régie

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-26

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 mars 2023
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 13 avril 2023
5. Comptes à payer
6. Liste des comptes à recevoir
7. États financiers mensuels-avril 2023
8. Nomination d'un vérificateur comptable pour 2023

9. Transport et traitement 2024
 - 9.1 Entente Ville de Rivière-du-Loup-disposition des matières résiduelles
 - 9.2 Entente SÉMER – traitement des matières organiques
 - 9.3 Suivi – Appel d’offres transport et traitement
10. Multiplateforme
 - 10.1 Suivi
11. Collecte
 - 11.1 Planification
 - 11.2 Modèle d’entente cadre ÉEQ - suivi
12. Étude – collecte en régie interne
 - 12.1 Mandat
 - 12.2 FRR Volet 4 – coopération intermunicipale
13. Plan d’action PGMR 2023
14. Divers
 - a) Autorisation de frais de déplacement pour l’AOMGMR
15. Levée de l’assemblée

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 mars 2023

Résolution 2023-27

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Sébastien Lévesque et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2023 tel que présenté.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 13 avril 2023

Résolution 2023-28

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Sébastien Lévesque et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la rencontre extraordinaire dûment convoquée du 13 avril 2023 tel que présenté.

5. Comptes à payer

Résolution 2023-29

Prélèvements	# 870 à 872	15 307.69 \$
Dépôts directs et prêts	# 500323-500348	750 282.79 \$
Prêt Komatsu		4095.31 \$

Salaires	# 501727-501733	10 626.76 \$
Total		780 312.55 \$

De ce total, un montant de 48 639.90 \$ concerne le projet de multiplateforme.

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer d'avril 2023 pour un grand total de 780 312.55 \$.

6. Liste des comptes à recevoir

M. Vincent Dufour présente les comptes à recevoir pour mai 2023.

7. États financiers mensuels-avril 2023

M. Vincent Dufour présente les états financiers d'avril 2023.

8. Nomination d'un vérificateur comptable pour 2023

Résolution 2023-30

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité de nommer la firme Mallette comme vérificateur comptable pour 2023.

9. Transport et traitement 2024

9.1 Entente Ville de Rivière-du-Loup-disposition des matières résiduelles

Résolution 2023-31

CONSIDÉRANT QUE l'échéance prochaine de l'entente liant la Ville de Rivière-du-Loup et la Régie pour la disposition des matières résiduelles au LET de Cacouna;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des deux parties de renouveler cette entente.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la signature de l'entente, annexée à la résolution, à intervenir avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant la disposition des matières résiduelles au LET de Cacouna pour une durée de trois ans venant à échéance le 31 décembre 2026;
- D'autoriser le président et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour la Régie et au nom de celle-ci.

9.2 Entente SÉMER – traitement des matières organiques

Résolution 2023-32

CONSIDÉRANT QUE l'échéance prochaine de l'entente liant la SÉMER et la Régie pour le traitement des matières organiques à l'usine de biométhanisation de Cacouna;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des deux parties de renouveler cette entente.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la signature de l'entente, annexée à la résolution, à intervenir avec la SÉMER concernant le traitement des matières organiques à l'usine de biométhanisation de Cacouna pour une durée de trois ans venant à échéance le 31 décembre 2026;
- D'autoriser le président et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour la Régie et au nom de celle-ci.

9.3 Suivi – appel d'offres transport et traitement

M. Vincent Dufour informe le comité que l'appel d'offres sera lancé sur le SEAO le 24 mai 2023, avec une date de clôture le mercredi 28 juin 2023, 16h00. L'ouverture des enveloppes se fera le jeudi 29 juin 2023 à 13 h 00 dans les bureaux administratifs de la MRC de La Mitis.

10. Multiplateforme - suivi

10.1 Suivi

M. Vincent Dufour fait une mise à jour du dossier de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse en date du 21 mars 2023.

11. Collecte

11.1 Planification

M. Vincent Dufour présente les informations concernant la planification de la gestion des collectes dans La Matapédia et La Mitis dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective.

11.2 Modèle d'entente cadre ÉEQ - suivi

M. Vincent Dufour présente les informations concernant la diffusion du modèle d'entente cadre par Éco Entreprise Québec (ÉEQ) dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective.

12. Étude – collecte en régie interne

12.1 Mandat

Résolution 2023-33

CONSIDÉRANT QUE dans La Matapédia et La Mitis la compétence de collecte des matières résiduelles est au niveau des municipalités locales;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles, particulièrement le volet 1 concernant le regroupement de la compétence de collecte dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT les hausses de coût de la collecte des matières résiduelles et la diminution de la compétition chez les fournisseurs de service;

CONSIDÉRANT le partage de ressources humaines et matérielles entre les MRC de La Matapédia et de La Mitis via la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles et l'application du Plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, l'optimisation de la gestion municipale des matières résiduelles est visée par le regroupement de certaines compétences au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis et l'évaluation des coûts et l'optimisation du service de collecte;

CONSIDÉRANT les résolutions CM 2023-110 de la MRC de La Matapédia et C.M. 23-05-108 de la MRC de La Mitis afin de donner un mandat à la RITMR Matapédia-Mitis afin de

faire une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service de collecte en régie interne au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Mallette pour cette étude.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyé par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Régie s'engage à participer au projet d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service de collecte en régie interne au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis;
- **DE** donner un mandat à Mallette afin de faire au montant maximum de 25 000\$, avant taxes, une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service de collecte en régie interne au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis;
- **D'**autoriser Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles, comme signataire de tout document relatif à cette offre de service.

12.2 FRR Volet 4 – coopération intermunicipale

Résolution 2023-34

CONSIDÉRANT QUE dans La Matapédia et La Mitis la compétence de collecte des matières résiduelles est au niveau des municipalités locales;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude de faisabilité sur l'optimisation et le regroupement des services municipaux en gestion des matières résiduelles, particulièrement le volet 1 concernant le regroupement de la compétence de collecte dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT les hausses de coût de la collecte des matières résiduelles et la diminution de la compétition chez les fournisseurs de service;

CONSIDÉRANT le partage de ressources humaines et matérielles entre les MRC de La Matapédia et de La Mitis via la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles et l'application du Plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, l'optimisation de la gestion municipale des matières résiduelles est visée par le regroupement de certaines

compétences au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis et l'évaluation des coûts et l'optimisation du service de collecte;

CONSIDÉRANT les résolutions CM 2023-110 de la MRC de La Matapédia et C.M. 23-05-108 de la MRC de La Mitis afin de donner un mandat à la RITMR Matapédia-Mitis afin de faire une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service de collecte en régie interne au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis;

CONSIDÉRANT les résolutions CM 2023-111 de la MRC de La Matapédia et C.M. 23-05-109 de la MRC de La Mitis afin d'autoriser la RITMR Matapédia-Mitis à faire une demande dans le cadre du programme de subvention FRR – Volet 4 – Coopération intermunicipale.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Régie s'engage à participer au projet d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service de collecte en régie interne au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis;
- **D'autoriser** la Régie au dépôt d'une demande au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale dans le cadre d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service de collecte en régie interne au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis;
- **QUE** la Régie accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **D'autoriser** Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles, comme signataire de tout document relatif à ce projet et cette demande d'aide financière.

13. Plan d'action PGMR 2023

M. Vincent Dufour explique qu'en raison d'une situation particulière, une révision du plan d'action 2023 du PGMR sera requise.

14. Divers

a) Autorisation de frais de déplacement - AOMGMR

Résolution 2023-35

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense relative aux frais de déplacement et à la participation de M. Martin Soucy, président, et M. Vincent Dufour, coordonnateur, à la journée formation de l'AOMGMR qui se tiendra à Trois-Rivières le 25 mai 2023.

15. Levée de l'assemblée

Résolution 2023-36

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h11.

Martin Soucy
Président

Vincent Dufour
Coordonnateur de la Régie
Secrétaire-trésorier adjoint